

Rapport financier 2020

A titre de rappel, pour lancer son activité, La Galerie des Arts du feu a bénéficié d'un prêt de 90 000 euros souscrit auprès de France Active Normandie, qui a été versé en février 2020 et dont la première échéance de remboursement du capital (6 242,79 euros), qui devait intervenir en mai 2021, a été reportée au 11 février 2022. Sur l'année 2020, seuls des intérêts ont été remboursés à hauteur de 1 350 euros.

Les comptes annuels de l'exercice 2020 font apparaître une perte nette de 23 608 euros.

Remarque : les montants énoncés sont en euros HT.

- Concernant les recettes, elles s'élèvent à 117 126 euros dont 41 663 euros de ressources propres parmi lesquelles :
 - 19 338 euros de commissions sur les ventes
 - 8 726 euros de produits dérivés
 - 7 139 euros de cours loisirs (précisons que les cours liés aux cartes de fidélité et aux bons cadeaux ne seront dispensés qu'en 2021 et donc facturés à l'association sur le prochain exercice).
 - 4 000 euros pour l'action Agiles avec l'argile
 - 1 080 euros d'adhésion

A ces ressources propres, s'ajoutent les subventions et indemnités diverses pour un montant total de 75 463 euros dont :

- 29 508 euros d'indemnité liée à l'activité partielle
- 25 000 de mécénat (20 000 du Crédit Agricole et 5 000 euros de l'entreprise Solcera qui ont été intégralement reversés sous forme de dons au Pôle Céramique Normandie, lequel a financé les dépenses d'équipement de La Galerie des Arts du feu dans le cadre du programme européen évoqué dans le rapport moral).
- 10 666 euros du Fonds national de solidarité à la suite de notre fermeture administrative en octobre 2020.
- 5 000 euros de France Active Normandie dans le cadre du dispositif de secours en faveur des entreprises relevant de l'Economie sociale et solidaire, impactées par la crise sanitaire.

Les aides mobilisées en lien avec l'épidémie de Covid-19 représentent donc plus de 45 000 €.

Quant à la subvention d'aide à l'investissement accordée par la Métropole Rouen Normandie, nous avons comptabilisé à recevoir 4 750 euros sur une enveloppe globale potentielle de 8 823 euros, correspondants aux dépenses engagées sur 2020 pour un

montant de 6 340 euros. Le reste de l'enveloppe sera mobilisable sur les dépenses d'investissement engagées au cours de l'année 2021.

- Concernant les charges d'exploitation, elles s'élèvent à 139 384 euros dont :
 - 74 484 euros de masse salariale
 - 28 000 euros de frais de fonctionnement
 - 25 000 euros de dons reversés à PCN
 - 16 228 euros d'achats de marchandises pour la boutique (produits dérivés) desquels il faut déduire 10 368 euros de stocks. Notons que les achats de marchandises pour la boutique ont généré 8 726 euros de recettes soit une marge d'environ 2 866 euros soit 32,85%.

Si on regarde plus en détail les frais de fonctionnement, les principaux postes de dépenses sont :

- Petits équipements et fournitures diverses (pour la boutique et les expositions principalement) : 7 216 euros dont 10 spots pour 2 498 euros
- Communication et frais de réception : 4 874 euros
- Eau & électricité : 3 425 euros
- Honoraires comptables : 3 000 euros
- Formateurs (cours et actions pédagogiques) : 2 955 euros

Ainsi, si l'on se projette sur une année complète bien que l'installation de La Galerie des Arts du feu dans les lieux ne soit effective que depuis début août 2020, les frais fixes se sont élevés à environ 12 000 euros par mois dont 9 600 euros de masse salariale. Ce montant n'inclut aucun frais de loyer (l'association bénéficie d'une occupation à titre gracieux jusqu'au 1^{er} août 2021) ni remboursement d'emprunt auprès de France Active Normandie dont la première échéance a été reprogrammée en février 2022 (comme déjà évoqué en introduction).

A l'arrêté des comptes, la trésorerie était d'environ 90 000 euros. Cependant, nous devons plus de 37 000 euros aux exposants, somme qui leur a été intégralement versée au cours du mois de janvier 2021.

Comme évoqué dans le rapport moral, le résultat financier de La Galerie des Arts du feu a été profondément impacté par les conséquences de l'épidémie de Covid-19 qui a entraîné un retard d'ouverture et une fréquentation réduite.

Ainsi, les recettes enregistrées lors de ce premier exercice sont très nettement en-deçà des prévisions initiales. Il conviendra au cours de l'année 2021 d'augmenter significativement les rentrées car, en fonctionnement normal, les charges de la Galerie seront nettement plus élevées (salaires pleins, loyer, remboursement prêt...).

C'est dans cette perspective que nous avons demandé et obtenu un report des échéances dues en 2021 pour le remboursement du prêt de France Active Normandie. De même, une demande a été adressée à la Métropole Rouen Normandie pour que la gratuité du loyer soit étendue jusqu'à la fin de l'année 2021 : il nous a finalement été accordé une remise de 50% du montant du loyer jusqu'au 1^{er} août 2022.

Compte tenu des frais fixes actuels (sans loyer et sans remboursement d'emprunt), il faut atteindre un chiffre d'affaires TTC entre 42 000 et 48 000 euros par mois pour équilibrer les comptes. Pour information, le chiffre d'affaires le plus élevé de 2020 a été réalisé en décembre avec 30 000 euros TTC.

Enfin, précisons qu'à ce jour la trésorerie affiche un solde positif d'environ 85 000 euros.